

Pour compléter ce dossier, reportez-vous aux annexes.

Renseignez ce dossier avec précision.

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES EN ANNEXE 1 SOIENT JOINTES À CE DOSSIER POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

1. FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT

N° ÉTUDIANT :

Si vous avez déjà été inscrit à l'université de Bourgogne, indiquez votre numéro étudiant :

N° DE CANDIDATURE :

Si vous avez fait une préinscription ou une candidature sur Internet (Parcoursup, eCandidat...), indiquez votre N° de candidature :

Ce numéro peut contenir moins de chiffres qu'il n'y a de cases.

ÉTAT CIVIL

NOM : NOM d'usage :
(marital)

1^{er} Prénom : 2^e Prénom : 3^e Prénom :
(de l'état civil)

Né(e) le : Département : ... ou Pays : Ville :

Sexe : F - Féminin M - Masculin Nationalité :

USAGE

Civilité usuelle : Madame Monsieur Prénom d'usage :

N° National étudiant :

BEA obligatoire pour les bacheliers depuis 1995 ou INA (indiqué sur votre relevé des notes du bac) NNE ou INE obligatoire pour tout étudiant depuis 1995 (indiqué sur votre carte étudiant) INES pour toute nouvelle inscription dans le supérieur à compter de la rentrée 2018-19

(écrire le N° en minuscule)

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - CROUS

Pour les étudiants inscrits en formation initiale*, y compris par la voie de l'apprentissage : numéro OBLIGATOIRE pour l'inscription.

Numéro CVEC transmis par le CROUS : - -

* Les inscrits en formation continue ne sont pas concernés par la CVEC.

Ce certificat est délivré par les CROUS. Formalité à accomplir depuis MesServices.etudiant.gouv.fr, puis CVEC.

SITUATION FAMILIALE

1 - Seul(e) sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul(e) + enfant(s) 4 - Couple + enfant(s) Nombre d'enfant(s) :

HANDICAP

Avez-vous bénéficié de dispositions spéciales au Bac et après le Bac liées à un handicap ? Si OUI, indiquez votre handicap :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> A - Troubles intellectuels cognitifs (dont autisme) | <input type="checkbox"/> G - Autres troubles des fonctions visuelles |
| <input type="checkbox"/> B - Troubles du langage et de la parole (dyslexie, dysphasie et autres dys) hors dyspraxie | <input type="checkbox"/> H - Surdit e s ev ere et profonde |
| <input type="checkbox"/> C - Troubles psychiques | <input type="checkbox"/> I - Autres troubles des fonctions auditives |
| <input type="checkbox"/> D - Troubles visc eraux (cardiaques, respiratoires, li es  a une pathologie cancéreuse) | <input type="checkbox"/> J - Plusieurs troubles associ es |
| <input type="checkbox"/> E - Troubles moteurs (dont dyspraxie) | <input type="checkbox"/> K - Autres troubles |
| <input type="checkbox"/> F - C ecit e | <input type="checkbox"/> L - Handicap temporaire |

Si oui, vous devez remplir la fiche liaison lyc eens-handicap es / uB, jointe en annexe 4 ou t el echargeable sur le site <https://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiant-handicape> et la retourner le plus rapidement possible   : Maison de l'Universit  - P ole formation et vie universitaire - Mission handicap - Bureau R08 - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON cedex

SERVICE NATIONAL

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 3 - Exempt e | <input type="checkbox"/> 6 - Journ ee d efense citoyenne (JDC/APD) (+18 ans / -25 ans) |
| <input type="checkbox"/> 4 - Service accompli | <input type="checkbox"/> 7 - En attente de l'attestation de recensement ou de JDC/APD |
| <input type="checkbox"/> 5 - Recensement effectu e (-18 ans) | <input type="checkbox"/> 8 - Non concern e ( etudiant  tranger, + de 25 ans) |

1^{re} INSCRIPTION

- dans l'enseignement sup erieur fran ais (BTS, CPGE,  coles ing nieurs, Universit s y compris IUT...) Ann e* :
- en universit  publique fran aise Ann e* : Etablissement : Acad mie :
-   l'universit  de Bourgogne Ann e* : (*Exemple ann e 2021-2022 - inscrivez 2021)

BACCALAUR AT OU  QUIVALENCE

- S erie et sp cialit  (bac g n ral jusqu'en 2020, bac pro, bac techno) : Mention : Ann e d'obtention :
(ex. : STT ACA, ES LV1, L-LV3, L-arts, S-SVT Physique/chimie, S-BIO, STI, STL...)
- Sp cialit s et options (bac g n ral   partir de 2021) : Sp cialit  1 de terminale : Option 1 :
Sp cialit  2 de terminale : Option 2 :
Sp cialit  de premi re : Option 3 :
Option 4 :
 15 - Autre/Etablissement 2nd degr    l' tranger
Type d' tablissement : LY - Lyc e fran ais D partement :
Nom de l' tablissement et ville :

4. INSCRIPTION AUX ÉTAPES

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Cochez la case correspondant au dernier établissement fréquenté

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> LY - Lycée français | <input type="checkbox"/> 03 - École de commerce, gestion, comptabilité (hors CPGE) | <input type="checkbox"/> 11 - ENS (École Normale Supérieure) |
| <input type="checkbox"/> 16 - Université | <input type="checkbox"/> 04 - École ingénieur | <input type="checkbox"/> 13 - Écoles architecture |
| <input type="checkbox"/> 01 - BTS (lycée) | <input type="checkbox"/> 05 - Établissement privé supérieur | <input type="checkbox"/> 15 - Autres écoles (hors CNAM, CNED), Établissements 2 nd degré à l'étranger |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE (lycée ou autre) (Classes préparatoires grandes écoles) | <input type="checkbox"/> 06 - Établissement supérieur art et culture | <input type="checkbox"/> 17 - Enseignement par correspondance (CNED) |
| | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement supérieur étranger | <input type="checkbox"/> 18 - Établissement formations paramédicales |
| | | <input type="checkbox"/> RC - Organisme de formation |

Établissement : Département : [][][] Année : [][][]
indiquer le nom et la localité ou pays : (2020 pour 2020/2021)

SITUATION ANNÉE PRÉCÉDENTE

Indiquer le type de formation ou enseignement que vous avez suivi en 2020-2021 (uniquement)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> A - Baccalauréat (enseignement secondaire français - y compris par correspondance) | <input type="checkbox"/> K - ENS, institut catholique, INALCO, EPHE, Vêto |
| <input type="checkbox"/> B - BTS (y compris post-BTS) | <input type="checkbox"/> S - Autre établissement ou cursus en France |
| <input type="checkbox"/> C - IUT (y compris post-DUT et LP) - Indiquer la filière : | <input type="checkbox"/> Q - Établissement étranger enseignement secondaire |
| <input type="checkbox"/> D - CPGE (non inscrit à l'université) Indiquer la filière : | <input type="checkbox"/> R - Établissement étranger enseignement supérieur |
| <input type="checkbox"/> E - École ingénieur (universitaire ou non) | <input type="checkbox"/> U - Non scolarisé l'année précédente mais a déjà été inscrit dans le supérieur en France |
| <input type="checkbox"/> G - Enseignement supérieur par correspondance (CNED...)(si CFOAD cochez H...) | <input type="checkbox"/> T - Non scolarisé l'année précédente - jamais inscrit dans le sup. en France |
| <input type="checkbox"/> H - Université (hors IUT, ingénieur) (ex : capacité droit, DAEU, licence, master) | |
| <input type="checkbox"/> J - École de management (ex : École de commerce, gestion) | |
| <input type="checkbox"/> L - Établissement (hors Université) préparant aux concours paramédicaux (orthophoniste, éducateur spécialisé, kinésithérapeute...) | |

Établissement fréquenté l'année précédente : Nom (intitulé exact) :
 Département ou pays de la formation suivie : code du dépt., lieu (ex : 58 et NEVERS pour la Licence droit Nevers - 89 et AUXERRE pour DUT Auxerre)

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Indiquer le dernier diplôme que vous avez obtenu en 2020-2021 ou avant dans l'enseignement supérieur français (y compris le Baccalauréat)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 001 - Baccalauréat (ens. secondaire français) | <input type="checkbox"/> 034 - Autre diplôme paramédical et social | <input type="checkbox"/> 079 - Autre diplôme de 3 ^e cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...) |
| <input type="checkbox"/> 002 - DAEU | <input type="checkbox"/> 040 - Licence hors LMD | <input type="checkbox"/> 083 - Capacité médecine |
| <input type="checkbox"/> 003 - ESEU | <input type="checkbox"/> 041 - Licence professionnelle | <input type="checkbox"/> 084 - Attestation de Formation Spécialisée |
| <input type="checkbox"/> 004 - Capacité en droit | <input type="checkbox"/> 042 - Licence LMD à partir de 2002 | <input type="checkbox"/> 085 - Attestation de For. Spé. Approfondie (AFSA) |
| <input type="checkbox"/> 010 - BTS | <input type="checkbox"/> 050 - Maîtrise | <input type="checkbox"/> 086 - DIS médecine |
| <input type="checkbox"/> 011 - DUT | <input type="checkbox"/> 051 - Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP | <input type="checkbox"/> 087 - Dip Étude Spéc Compl + Qualifiant Médecine |
| <input type="checkbox"/> 012 - Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE | <input type="checkbox"/> 052 - MST | <input type="checkbox"/> 503 - Diplôme d'établissement étranger second. |
| <input type="checkbox"/> 013 - DEUG | <input type="checkbox"/> 053 - MSG | <input type="checkbox"/> 504 - Diplôme d'établissement étranger supérieur |
| <input type="checkbox"/> 014 - DEUG IUP | <input type="checkbox"/> 054 - MIAGE | <input type="checkbox"/> 505 - DFG Santé |
| <input type="checkbox"/> 015 - DEUP | <input type="checkbox"/> 055 - Diplôme de fin de 2 ^e cycle des études médicales et pharmaceutiques | <input type="checkbox"/> 506 - Thèse en médecine ou pharmacie |
| <input type="checkbox"/> 016 - Attestation de fin de 1 ^{re} année de médecine, de pharmacie et d'ontologie | <input type="checkbox"/> 056 - Diplôme de Sage Femme | <input type="checkbox"/> 507 - DES médecine ou pharmacie |
| <input type="checkbox"/> 017 - DEUST | <input type="checkbox"/> 057 - Magistère | <input type="checkbox"/> 508 - Docteur (thèse + DES) médecine ou pharmacie |
| <input type="checkbox"/> 029 - Autre diplôme de 1 ^{er} cycle (DU, ...) | <input type="checkbox"/> 069 - Autre diplôme de 2 ^e cycle hors Magistère (DU, ...) | <input type="checkbox"/> 510 - DELF |
| <input type="checkbox"/> 030 - Diplôme d'éducateur | <input type="checkbox"/> 070 - DEA | <input type="checkbox"/> 511 - DALF |
| <input type="checkbox"/> 031 - Diplôme d'infirmier | <input type="checkbox"/> 071 - DESS | <input type="checkbox"/> 519 - Autre diplôme supérieur |
| <input type="checkbox"/> 032 - Diplôme d'orthophoniste | <input type="checkbox"/> 072 - Master | <input type="checkbox"/> 900 - Aucun diplôme supérieur |
| <input type="checkbox"/> 033 - Diplôme d'assistante sociale | <input type="checkbox"/> 073 - Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non) | |

Établissement - Nom (nom et localité) : Département : [][][] (code du département)
 ou pays : Année : [][][] (2020 pour 2020/2021)

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

Avez-vous sollicité parallèlement une inscription dans un autre établissement en 2021-2022 ?

OUI NON

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 16 - Université | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement supérieur étranger* |
| <input type="checkbox"/> 01 - BTS (lycée) | <input type="checkbox"/> 11 - ENS (Ecole Normale Supérieure) |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE (lycée ou autre) (Classes préparatoires aux grandes écoles) | <input type="checkbox"/> 13 - Écoles architecture |
| <input type="checkbox"/> 03 - École de commerce, gestion, comptabilité (hors CPGE) | <input type="checkbox"/> 15 - Autres écoles ou cursus (hors CNAM, CNED) |
| <input type="checkbox"/> 04 - École ingénieur | <input type="checkbox"/> 17 - Enseignement par correspondance (CNED, ...) |
| <input type="checkbox"/> 05 - Établissement privé supérieur (inst. catholiques...) | <input type="checkbox"/> 18 - Établissement formation paramédicales ou sociales |
| <input type="checkbox"/> 06 - Établissement supérieur art et culture | |

Établissement - Nom (nom et localité) : Département : [][][] (code du dépt.)

*si vous partez à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange international ou d'accords bilatéraux - ne cochez pas la case 10

INSCRIPTION PRINCIPALE 1^{er} DIPLÔME/ FORMATION PRÉPARÉ(E) EN 2021-2022

Code étape : Version :

Intitulé en clair :

Indiquer l'année (1^{re}/2^e/3^e a.) - le diplôme (licence/master) - la mention - le parcours/la spécialité le cas échéant. Pour les licences de langues (LEA, LLCE), indiquez la(les) langue(s). Ex. : 2^e a de licence LEA anglais/allemand

Profil : êtes-vous AJAC L2-L3 ? **CO** - Oui

Si enseignement à distance, précisez : **B.** à distance depuis la France **A.** à distance depuis l'étranger

Nombre d'inscription(s) : [][] dans le cycle [][] dans le diplôme [][] dans l'année d'études

Si vous vous inscrivez en école d'ingénieurs, avez-vous suivi une formation CPGE ?

OUI NON

Si oui, précisez la dernière année et la spécialité :

1^{re} année 2^e année Spécialité :

Indiquez si votre inscription relève d'une admission OUI-SI 1 - L1 aménagée / licence en 3 ans 2 - L1 en 2 ans / licence en 4 ans

BOURSE

Si vous êtes boursier pour ce diplôme - cochez le type de bourse

02 - Bourse Enseignement supérieur (CROUS) (y compris taux 0) **01** - Bourse du gouvernement français (pour les étudiants étrangers)

S'agit-il d'une bourse conditionnelle ? **OUI** **NON** (bourse définitive)

OBLIGATOIRE - indiquez votre NUMÉRO INE figurant sur l'avis conditionnel de bourse :

ATTENTION : les étudiants inscrits en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage NE SONT PAS ÉLIGIBLES à une bourse du CROUS !

CURSUS AMÉNAGÉ

Cochez **3** - Césure (si votre demande de césure a été autorisée)
 5 - Licence allongée (si vous vous inscrivez dans le cadre du dispositif AGIL)
 6 - Licence en 3 ans avec complément

TITRE D'ACCÈS EXTERNE

Pour les étudiants qui ont obtenu un diplôme dans l'enseignement supérieur (autre qu'à l'université de Bourgogne), précisez

Diplôme obtenu (en clair) :

Établissement : nom et localité Département : ou pays :

Année : (2020 pour 2020/2021)

PLAN BIENVENUE EN FRANCE

Assujettissement aux droits différenciés

Si vous êtes de nationalité étrangère, indiquez en cochant les cases si vous êtes concerné par une ou plusieurs des situations suivantes et joignez le(s) justificatif(s) correspondant(s) (en vous reportant à la liste des pièces à fournir)

00000 - Inscrit en France en 2018-19 à l'université de Bourgogne ou dans tout autre établissement public d'enseignement supérieur français^(*) pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement, ou dans un centre de français langue étrangère (comme le CIEF) et inscrit sans discontinuité depuis 2018-19 dans un de ces établissements

() voir la liste des établissements publics d'enseignement supérieur français <https://www.data.gouv.fr/datasets/etablissements-denseignement-superieur-2>*

B1005 - Citoyen ou membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E., de la confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

Précisez votre nationalité :

B1007 - Résident québécois

B1009 - Résident de longue durée ou descendant direct d'un résident de longue durée ou à charge d'un résident de longue durée

B1004 - Domicilié fiscalement en France depuis au moins deux ans, ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription, soit au 01/01/2019

B1008 - Bénéficiaire du statut de réfugié ou père, mère ou tuteur légal bénéficiaire du statut de réfugié

B1006 - Bénéficiaire de la protection subsidiaire ou père, mère ou tuteur légal bénéficiaire de la protection subsidiaire

B1003 - Inscrit cette année en CPGE (Classe préparatoire aux Grandes Écoles) et inscrit en parallèle en Licence à l'université de Bourgogne

B1001 - Inscrit cette année en Doctorat / HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) / 3^e cycle long de Santé

Demandeur d'asile (joindre copie de l'attestation de demande d'asile délivrée lorsque la demande a été enregistrée par l'OFPRA attestant de la situation de demandeur d'asile autorisé à se maintenir sur le territoire et valant autorisation provisoire de séjour)

B3 - Bénéficiaire d'une exonération partielle du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères français (exonération partielle d'ambassade) pour quelle(s) année(s) universitaire(s) : 20__ / 20__, 20__ / 20__, 20__ / 20__

B4 - Boursier du gouvernement français (étudiant extracommunautaire)

B5 - Exonération totale à titre individuel (décision du Président de l'université de Bourgogne)

B7 - Étudiant en mobilité internationale (programme d'échange avec convention d'exonération de droits)

Sinon, **B6000** - Bénéficiaire de l'exonération partielle votée à l'université de Bourgogne (application du même tarif que pour les étudiants français)

INSCRIPTION À UN 2^e DIPLÔME / FORMATION PRÉPARÉ(E) EN 2021-2022

Code étape : Version :

Intitulé (en clair)

Si enseignement à distance, précisez : **B.** à distance depuis la France **A.** à distance depuis l'étranger

Nombre d'inscription(s) : dans le cycle dans le diplôme dans l'année d'études

INSCRIPTION À UN 3^e DIPLÔME / FORMATION PRÉPARÉ(E) EN 2021-2022

Code étape : Version :

Intitulé (en clair)

Si enseignement à distance, précisez : **B.** à distance depuis la France **A.** à distance depuis l'étranger

Nombre d'inscription(s) : dans le cycle dans le diplôme dans l'année d'études

SITUATION SOCIALE (CAS PARTICULIERS)

Êtes-vous : **PN** - Pupille de la nation (présenter un extrait d'acte de naissance portant la mention "pupille de la nation")

DI - Exonéré(e) sur décision individuelle

ATTESTATION DE L'ÉTUDIANT

■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

1 - Adhésion à une assurance responsabilité d'une mutuelle étudiante

2 - Autre adhésion

3 - Adhésion en cours

Il vous est rappelé que l'**assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (qui couvre les dommages que vous pourriez causer) est **OBLIGATOIRE pour vous inscrire à l'Université de Bourgogne**. Seule l'adhésion à une mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque ; en cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2021/2022 (valable de la date d'inscription au 30/09/2022).

■ CHARTE DU BON USAGE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET NOTE "INFOS SÉCURITÉ"

Ce document est consultable à l'adresse suivante <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

Je soussigné(e), M. - Mme.....

- reconnais avoir été informé(e) par l'université de l'obligation qui m'est faite de détenir une assurance responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire 2021-2022 (valable de la date d'inscription au 30/09/2022),
- certifie avoir eu connaissance de la charte de bon usage des ressources informatiques et des consignes de sécurité figurant sur la note «infos sécurité» de l'université de Bourgogne,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des instructions jointes au dossier.

Dijon, le

Signature

Étudiant mineur - À remplir par les parents ou le responsable légal

Je soussigné M. et/ou Mme (Prénom - NOM)..... autorise ma fille / mon fils à s'inscrire à l'université de Bourgogne pour l'année 2021-2022.

Le Signature du(des) parent(s) ou du responsable légal

ATTENTION : Vous avez terminé de constituer votre dossier. Pour valider votre inscription, vous devez :

- fournir avec ce dossier les pièces demandées
- régler les droits d'inscription.

Reportez-vous aux informations figurant dans les annexes.

L'étudiant est informé qu'étant inscrit à l'université de Bourgogne, son image peut apparaître sur des photos et/ou vidéos de présentation de l'université.

Motif dossier incomplet :

Date d'inscription :

Montant des droits :

Mode de paiement :

N° de quittance :

Encart grisé : RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dossier d'inscription administrative est un traitement de données personnelles géré par l'université de Bourgogne (uB)

1. Objet du traitement de données

Finalité :

- assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants,
- informer le CROUS de l'inscription de l'étudiant, pour lui permettre l'accomplissement de sa mission,
- informer le Rectorat et/ou les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles de l'inscription à l'uB de leurs étudiants,
- établir des statistiques par le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Rectorat et permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante et par l'uB.

Base légale :

Ce traitement relève de l'article 6 (c) du règlement général sur la réglementation des données RGPD : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le président de l'université est soumis.

2 Données traitées

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT : État civil, N° CVEC (contribution vie étudiante et campus, n° d'attestation fourni par le CROUS), situation familiale, handicap, service national, 1^{ère} inscription dans le supérieur, baccalauréat ou équivalence,

FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTUDIANT : Adresse, téléphone, courriel, type d'hébergement pour la nouvelle année,

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE : Régime d'inscription, statut, catégorie socio-professionnelle de l'étudiant, catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteur, type d'emploi exercé, temps de travail, qualité de sportif de haut niveau, aides financières hors bourses d'enseignement supérieur, échanges internationaux.

INSCRIPTION AUX ÉTAPES : Dernier établissement fréquenté, situation année précédente, dernier diplôme obtenu, autre établissement fréquenté pour l'année en cours, inscription principale, bourse, cursus aménagé, césure, titre d'accès externe, inscriptions secondaires, situation sociale particulière, assurance responsabilité civile.

Source des données :

Données saisies par la personne qui complète le dossier d'inscription administrative (saisie en ligne ou dossier papier).

Caractère obligatoire du recueil de données

Recueil de données nécessaires à la gestion du dossier administratif et pédagogique de l'étudiant.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon l'article 22 du RGPD.

3. Personnes concernées

Les personnes qui s'inscrivent en formations initiale ou continue dispensées à l'uB.

4. Destinataires des données

Catégorie de destinataires

Les destinataires de ces données sont :

- Les personnels administratifs et enseignants habilités par l'uB,
- Le CROUS,
- Le Ministère de l'éducation nationale,
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation,
- Le Rectorat,
- L'Observatoire de la Vie Étudiante,
- Les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles.

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5. Durée de conservation des données

Les données sont conservées en base active pendant l'année universitaire courante et durant le cursus universitaire puis archivées.

6. Sécurité

Les données ne sont accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés selon une politique d'habilitation définie par l'uB. Les destinataires des données personnelles des étudiants au sein de l'uB sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Les mesures de sécurité techniques appropriées sont mises en oeuvre pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de données de manière accidentelle ou illicite.

7. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Exercer ces droits

La déléguée à la protection des données (DPD) de l'université est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Par voie électronique à dpd@u-bourgogne.fr

Par courrier postal : Déléguée à la protection des données, Maison de l'université, Esplanade Erasme 21078 DIJON CEDEX.

Traitement conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Pièces à fournir obligatoirement pour une 1^{ère} inscription à l'uB

- Dossier d'inscription administrative 2021-2022 dûment complété
- 1 photographie d'identité récente en couleur conforme aux normes pour carte d'identité ou passeport (l 35mm x h 45mm) avec vos nom, prénom, n° étudiant le cas échéant, au verso
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, du passeport, du passeport avec visa D pour les étudiants étrangers (hors EEE)
- 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les français(e)s concerné(e)s ou 1 photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement délivrée par la Mairie si la journée n'a pas encore été effectuée ou 1 photocopie du certificat d'exemption.
 PS : une copie de ce certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté sera à transmettre à la scolarité dès son obtention. Ce certificat est obligatoire pour la délivrance d'un diplôme
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu (le plus élevé) ou relevé de notes ou attestation de réussite (une présentation de l'original pourra vous être demandée à la rentrée) + 1 copie de la traduction en français par un organisme habilité pour les documents en langue étrangère.
 Pour les bacheliers de la session 2021, il s'agira de présenter la photocopie du relevé de notes du Baccalauréat.
- 1 photocopie du certificat de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) délivré par le CROUS (cf annexe 3)
- Règlement de votre / vos inscription(s)
 - Pour une inscription en licence (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année) : 1 chèque de 170,00€ à l'ordre du régisseur INSPÉ-uB
 - Pour une inscription en Master (1^{ère} ou 2^{ème} année) : 1 chèque de 243,00€ à l'ordre du régisseur INSPÉ-uB (sauf fonctionnaire-stagiaire : aucun frais d'inscription à régler)

Pièces à fournir en plus selon la situation de l'étudiant

- **ÉTUDIANT EN FORMATION INITIALE** : 1 photocopie du certificat de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) délivré par le CROUS. Formalité à accomplir depuis [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) puis CVEC. **Certificat obligatoire**
- **ÉTUDIANTS FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES** : 1 copie de vos résultats d'admission au concours d'enseignant (CRPE, CAPES, CAPEPS, etc...) et dès réception, copie de votre arrêté d'affectation
- **ETUDIANT SOUHAITANT REALISER UNE DEMANDE D'AMENAGEMENT POUR RAISON DE SANTE** – [Fiche en page 5](#)
Document à compléter et à adresser **dès que possible** au Pôle Formation et Vie Universitaire – Mission Handicap à l'adresse suivante : mission.handicap@u-bourgogne.fr
 Une copie de cette fiche sera également à remettre lors de votre inscription.
- **PUPILLE DE LA NATION** : un extrait de naissance portant la mention « pupille de la nation ».
- **ETUDIANT ayant déjà été INSCRIT dans une autre université française** : 1 fiche de transfert (transfert **départ** de l'université d'origine ou transfert **arrivée** à l'Université de Bourgogne)
- **BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (étudiant étranger)** : 1 copie de l'attestation de bourse

TRÈS IMPORTANT :

Vérifiez bien que toutes les pièces demandées ci-dessus sont jointes à votre dossier d'inscription.
 Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement régler les droits d'inscription et, pour les étudiants en formation initiale, joindre l'attestation CVEC

CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES

(CSP – rubrique activité professionnelle)

11	Agriculteurs sur petite exploitation (inférieure à 20 ha)	52	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation (entre 20 et 40 ha)	53	Policiers, militaires
13	Agriculteurs sur grande exploitation (supérieure à 40 ha)	54	Employés administratifs d'entreprises
		55	Employés de commerce
21	Artisans	56	Personnels des services directs aux particuliers
22	Commerçants et assimilés		
23	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	64	Chauffeurs
33	Cadres de la Fonction Publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
		67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
34	Professeurs, professions scientifiques	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	69	Ouvriers agricoles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise		
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	71	Retraités anciens agriculteurs exploitants
		72	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
42	Professeurs des écoles, Instituteurs et professions assimilées	74	Retraités anciens cadres
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	75	Retraités anciennes professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	77	Retraités anciens employés
	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	78	Retraités anciens ouvriers
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		
47	Techniciens	81 *	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	84	Elèves, étudiants
		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de - de 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et + (sauf retraités)
		99	Non renseignés (inconnu ou sans objet)

*** Remarque : les chômeurs sont codés dans leur ancienne profession à l'exception de ceux n'ayant jamais travaillé (code : 81)**

CODES – EXEMPLES DE PROFESSIONS - TYPES

10-11-12 :	Cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, viticulteurs patrons pêcheurs.	45 :	Catégorie B de la Fonction Publique, contrôleurs PTT, impôts..., inspecteurs et officiers de police, adjudants, secrétaires d'administration.
21 :	Petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers...	46 :	Secrétaires de directions, représentants, rédacteurs d'assurance, comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, photographes.
22 :	Commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtel, agents immobiliers, agents d'assurance...	47 :	Techniciens, dessinateurs industriels, projeteurs, géomètres, pupitreurs, programmeurs.
23 :	PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes.	48 :	Contremaîtres, agents de maîtrise, maîtres d'équipages (pêche, marine-marchande), chefs de chantier.
31 :	Médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes.	52 :	Préposés des PTT, employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, huissiers de la Fonction Publique, aides-éducateurs
33 :	Catégorie A de la Fonction Publique et assimilé : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers et élèves officiers des armées et de la gendarmerie.	53 :	Gardiens de la paix, gendarmes.
34 :	Personnel de direction des établissements scolaires, professeurs agrégés et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins	54 :	Employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'accueil d'une entreprise privée.
35 :	hospitaliers, internes des hôpitaux. Journalistes, écrivains, artistes (plastiques, dramatiques...),	55 :	Vendeurs, caissiers, pompistes.
37 :	bibliothécaires, conservateurs de musée.	56 :	Serveurs (café, restaurant), manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), gardiennes d'enfants, concierges.
38 :	Directeurs commerciaux, directeurs des personnels, fondés de pouvoir. Ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnels naviguant (aviation civile), officiers de marine marchande.	62 à 65 :	Mécaniciens, soudeurs, tourneurs, ajusteurs, mineurs, jardiniers, conducteurs routiers, dockers.
42 :	Instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires, conseillers d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat.	67-68 :	Ouvriers spécialisés (OS), manœuvres.
43 :	Infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, préparateurs en pharmacie. Clergé, religieux.	69 :	Ouvriers de l'élevage, maraîchers, horticulteurs et viticulteurs, marins-pêcheurs.
		81 :	Chômeurs n'ayant jamais travaillé.
		85-86 :	Personnes diverses sans activité professionnelle, « femmes au foyer », ménagères.
		99 :	Sans réponse, élèves sous tutelle de la DASS.

Droits d'inscription

■ DROITS D'INSCRIPTION 2021-2022

Lors de votre inscription, vous devrez vous acquitter des droits d'inscription.

Les droits d'inscription pour la préparation aux diplômes nationaux sont fixés chaque année au niveau national (arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur)

Les droits d'inscription pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne sont les suivants (*arrêté en cours de publication maintenant les droits d'inscription de l'an dernier*) :

- DUT, DEUST, Licence, LP, PACES : 170 €
- Master : 243 €
- Diplôme d'ingénieur dans une école d'ingénieur rattachée au Ministère de l'enseignement supérieur : 601 €

Concernant les étudiants extracommunautaires soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019, il est prévu selon la délibération prise du conseil d'administration de l'uB au titre de l'année 2021-2022, une exonération partielle des droits d'inscription de ces étudiants.

Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne, au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

■ EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Les boursiers du CROUS (y compris les boursiers à taux 0) et les pupilles de la nation sont exonérés des droits d'inscription.

Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Règlement : Le paiement de cette contribution est à effectuer **auprès du CROUS AVANT l'inscription administrative** à l'université et délivrance d'un certificat. Ce certificat (numéro) est obligatoire pour l'inscription / réinscription en ligne.

Public concerné : TOUS les étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, y compris les étudiants CPGE, les apprentis.

Montant annuel : 92 € (le montant sera indexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation). Cette contribution est redevable une seule fois lors de plusieurs inscriptions.

Sont exonérés : boursiers, réfugiés, étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Retrouvez toutes les précisions utiles et l'accès à la plateforme de service numérique pour le paiement sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> puis « CVEC ».

Cette démarche est obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur (y compris pour les boursiers qui seront exonérés du paiement).

Pour tout Etudiant s'inscrivant à l'UFR STAPS (pour la licence et le DEUST) :

Certificat à faire compléter par votre médecin

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur.....

certifie avoir examiné ce jour M / Mme ⁽¹⁾

Né(e) le

et n'avoir pas constaté, ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de toutes activités sportives.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Signature et cachet du Médecin obligatoires

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

Fiche de demande d'aménagement pour raison de santé

Rentrée 2021-2022

À retourner par les étudiants poursuivant leurs études au sein de l'uB.

L'Université de Bourgogne, en plus des dispositions réglementaires, met en œuvre des dispositions particulières pour faciliter votre accueil dans les meilleures conditions pédagogiques. Pour cela, il est nécessaire de compléter cette fiche, de la déposer en ligne comme vos autres pièces lors de votre inscription administrative et de l'adresser par courrier électronique dès que possible à mission.handicap@u-bourgogne.fr

COORDONNÉES

Nom : Prénom : Né.e le :

Adresse : CP - Ville :

Tél. personnel : Tél de la famille :

Email :

Nom du dernier établissement fréquenté :

Adresse : CP - Ville :

HANDICAP

Votre handicap est-il reconnu par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ?

Oui Non

ÉTUDES ENVISAGÉES

Indiquez la formation et cochez la ou les case(s) correspondante(s)

L1 L2 L3 M1 M2 Autre, précisez :

Mention - Parcours (le cas échéant) :

Composante

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> INSPE | <input type="checkbox"/> UFR Droit, sciences économiques et politique |
| <input type="checkbox"/> Dijon <input type="checkbox"/> Auxerre <input type="checkbox"/> Mâcon <input type="checkbox"/> Nevers | <input type="checkbox"/> UFR Langues et communication |
| <input type="checkbox"/> IAE | <input type="checkbox"/> UFR Lettres et philosophie |
| <input type="checkbox"/> Institut universitaire de la Vigne et du Vin J. Guyot | <input type="checkbox"/> UFR Santé |
| <input type="checkbox"/> IUT de Dijon | <input type="checkbox"/> UFR Sciences humaines |
| <input type="checkbox"/> IUT du Creusot | <input type="checkbox"/> UFR Sciences et techniques |
| <input type="checkbox"/> IUT de Chalon-sur-Saône | <input type="checkbox"/> UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> EAD ou CFOAD | <input type="checkbox"/> UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives |

IMPORTANT

À l'entrée à l'université, le système AESH disparaît. Vous pouvez, sous réserve de l'avis du médecin du Service de santé universitaire (SSU), bénéficier d'une compensation pédagogique.

Cette fiche n'est pas une prise de rendez-vous avec le médecin du SSU (voir page suivante).

■ ■ ■ ORGANISATION DES EXAMENS - AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES

- Pour les candidats présentant un handicap, des dispositions spéciales réglementaires (Circulaire N° 2011-220 du 27/12/2011 parue au BO N°2 du 12 janvier 2012) régissent l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.
- Des mesures adoptées par l'établissement permettent des aménagements d'études dans la filière de votre choix. Prendre contact avec la Mission Handicap.

Si vous souhaitez bénéficier de ces dispositions, vous devez prendre rendez-vous **dès votre inscription administrative et au plus tard 15 jours avant le début de vos examens** avec :

Service de Santé Universitaire de Dijon (SSU)
Campus Montmuzard
6A rue du Recteur Bouchard
21000 DIJON
Tél. : 03 80 39 51 53

Le médecin du SSU, désigné par la CDAPH, établira, le cas échéant, une attestation médicale qui devra être **renouvelée au début de chaque année universitaire**, précisant la mise en place d'aménagements d'examens ou d'études en raison de votre état de santé.

Vous remettrez un exemplaire votre attestation médicale à la **scolarité de votre UFR, Institut ou École** pour la mise en place des préconisations relatives aux cours et aux examens (utilisation des aides technique et humaine, installation matérielle dans la salle d'examen, temps majoré, secrétariat, ...) et un exemplaire à la **Mission Handicap** pour la mise en place des aides humaines (prises de notes, tutorat pédagogique, secrétariat d'examens).

■ ■ ■ ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

La **Mission Handicap** vous accueille au bureau R08 de la Maison de l'Université et met à votre disposition :

- des ordinateurs portables, des dictaphones, des loupes, un télé-agrandisseur...
- une salle dédiée au rez-de-jardin de la B.U. Droit-Lettres (espace ergonomique avec des postes de travail adaptés, un espace repos et une dalle numérique).

Prenez rendez-vous avec :

Nadia Ardoin

Chargée d'accueil de la Mission Handicap

David Roy

Assistant administratif et d'accueil

Maison de l'Université - Bureau R08 - 9 esplanade Erasme 21078 Dijon Cedex
mission.handicap@u-bourgogne.fr - tél : 03 80 39 69 49

Il est important de vous informer sur les conditions d'accueil dans l'établissement : accessibilité des locaux, aménagements pédagogiques, technologiques et humains (prises de notes, tutorat pédagogique, secrétariat d'examens), informations sur vos droits, démarches, etc.

Pour les questions liées au logement ou à la restauration, vous devez prendre rendez-vous avec le service social du CROUS sur le site <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>.